

## PETITION ADRESSEE A MONSIEUR LE PREFET DE L'YONNE

### POUR UN ARRET IMMEDIAT DE L'UTILISATION DE PESTICIDES A PROXIMITE IMMEDIATE DES BASSINS DE CAPTAGE D'EAU POTABLE

Le captage du réseau d'eau public de LUCY-SUR-YONNE, en régie autonome, donc sans le soutien d'un syndicat des eaux, est actuellement pollué par un herbicide toxique, le CGA dimétachlore (culture du colza). **Un avis d'interdiction de consommer** cette eau a été émis par l'Agence Régionale de Santé le 19 décembre 2017. Un prélèvement indiquait déjà le dépassement du seuil de tolérance le 23 octobre **sans alerte**. Pour devancer la fin du processus réglementaire **long et complexe** de l'étude BAC en cours depuis octobre 2012, nous sollicitons **l'action urgente** du préfet de l'Yonne.

*Monsieur le Préfet,*

*comme d'autres petites communes rurales de notre département, Lucy-sur-Yonne est victime d'une **pollution aux pesticides**. Nous vous demandons d'appliquer le **principe de précaution** sur les 20 hectares « à risque » délimités par l'étude BAC, **initiée en octobre 2012 et toujours en cours de finalisation**. Aucune de ses préconisations, pourtant publiées dès Septembre 2015, n'a été mise en place (Sécurisation des périmètres de protection).*

*Les solutions évoquées par la mairie, filtre à charbon actif ou interconnexion aux réseaux voisins, ne protègent pas les ressources du risque de pollution agricole ou industrielle à **long terme** et restent actuellement au stade **d'hypothèses**. Cette pollution a d'ores et déjà **des conséquences durables pour la santé humaine et l'environnement**, par ses **effets diffus** inscrits dans les sols.*

*Nous refusons de continuer à être ravitaillés par de l'eau en bouteilles (plastique...) **sans perspectives** autres que d'attendre des résultats d'analyses redevenues « normales » **jusqu'au prochain dépassement inéluctable** du seuil de tolérance.*

*Aussi, nous vous demandons :*

- **une interdiction totale et immédiate** du dimétachlore et autres dérivés **autour du point de captage** de Lucy-sur-Yonne jusqu'à l'application effective de la sécurisation des périmètres de protection*
- **des mesures fortes de protection** de nos milieux aquatiques, cœur et ressource des villages de l'Yonne, rivières, canaux, étangs, rus et puits.*
- **une médiation** auprès des pollueurs potentiels pour la mise en place des mesures agro-environnementales prévues (MAE et autres), adaptées à la nature du terrain.*

*Confiants dans votre volonté de protéger le territoire et les habitants de notre département, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.*